



Établissement reconnu d'utilité publique

ÉTUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT
D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

PROJET PEDAGOGIQUE

Promotion 2022-2023

SOMMAIRE

Introduction	3
La fondation Léonie Chaptal	
1. Historique	4
2. Contexte local de la Fondation	5
3. Projet Régional de Santé Ile de France 2018-2022	6
4. Missions de la Fondation	6
5. Concepts et valeurs	8
L'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture	
6. Effectifs des promotions et taux de réussite au Diplôme d'Etat	1 0
7. Ingénierie de formation	1 0
8. Contexte législatif et réglementaire	1 0
9. La formation en IFAP	1 2
10. Acteurs de la formation	1 2
11. Définition du métier d'auxiliaire de puériculture	1 3
12. Profil de l'Auxiliaire de puériculture souhaité	1 4
13. Principes pédagogiques	1 4
14. Méthodes pédagogiques	1 5
15. Outil d'aide à la réussite	1 6
16. Dispositif de formation	1 6
17. Politique qualité du pôle Formation	2 0
Conclusion	2 2
Bibliographie	2 3
Vos interlocuteurs	2 4
Annexe	2 5

I N T R O D U C T I O N

« Le Projet Pédagogique écrit est un contrat entre le Centre de Formation, les apprenants et les Institutions de tutelle ».¹

Il est centré sur l'apprenant et sur le développement d'une relation de confiance, d'engagement et de partage entre l'ensemble des acteurs.

Il est construit et mis en œuvre par l'équipe pédagogique, dans le respect du programme officiel des études conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture en cohérence avec la réalité du terrain et les besoins de santé de la population.

Il se complète tout au long de la formation par d'autres documents :

- Règlement intérieur du pôle formation
- Circulaires
- Avenants
- Documents pédagogiques
- Planification de l'alternance stages / Institut

¹ POTTIER.M « Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers » Edition LAMARRE, 2005

LA FONDATION LEONIE CHAPTAL

Fidèle aux valeurs de plus d'un siècle d'une histoire précieuse



«La vie exige qu'on aille de l'avant, qu'en gardant du passé ce qu'il a de précieux, on persévère dans l'effort vers l'avenir...»

Léonie Chaptal

1. HISTORIQUE

Léonie CHAPTAL est née en 1873. Diplômée à 26 ans, "Infirmière Hospitalière des Hôpitaux Parisiens", elle a eu pour souci de venir en aide à la population pauvre du quartier de Plaisance du 14^{ème} arrondissement et de lutter contre les inégalités sociales et les fléaux de l'époque : tuberculose, maladies vénériennes, mortalité infantile et alcoolisme.

C'est le besoin de se faire aider par des personnes qualifiées et le sentiment que la formation infirmière n'est pas reconnue qui l'a conduite à créer, en 1905, avec la collaboration de Madame Taine, **l'une des premières écoles d'infirmières en France, située rue Vercingétorix (Paris 14^{ème}) « la Maison École d'Infirmières Chaptal »** dont elle deviendra Directrice en 1907.

Léonie CHAPTAL **œuvre pour la formation des infirmières et le développement de la profession.** Elle participe à l'élaboration de plusieurs textes législatifs :

- Décret du 17 juin 1922 portant institution du brevet de capacités professionnelles,
- Décret du 18 octobre 1923 relatif à la reconnaissance administrative des écoles d'infirmières,
- Décret du 18 juillet 1924 permettant de porter le titre d'Infirmière Diplômée d'État.

Elle participe à la création de la première revue nationale "L'Infirmière Française", et écrit des ouvrages professionnels : livres sur la Morale Professionnelle et sur l'Hygiène Appliquée, qui seront couronnés par de nombreux prix.

En 1933, Léonie CHAPTAL est promue Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, en 1935, elle reçoit la médaille Florence Nightingale² et la médaille d'or des Hôpitaux de Paris.

Professionnelle attachée à une éthique des soins, praticienne expérimentée, éducatrice de santé, Léonie CHAPTAL a légué une vision humaniste de la société, anticipant sur l'évolution de ses besoins.

² Florence Nightingale, infirmière britannique dont le rôle fut marquant dans l'établissement de la profession moderne d'infirmière

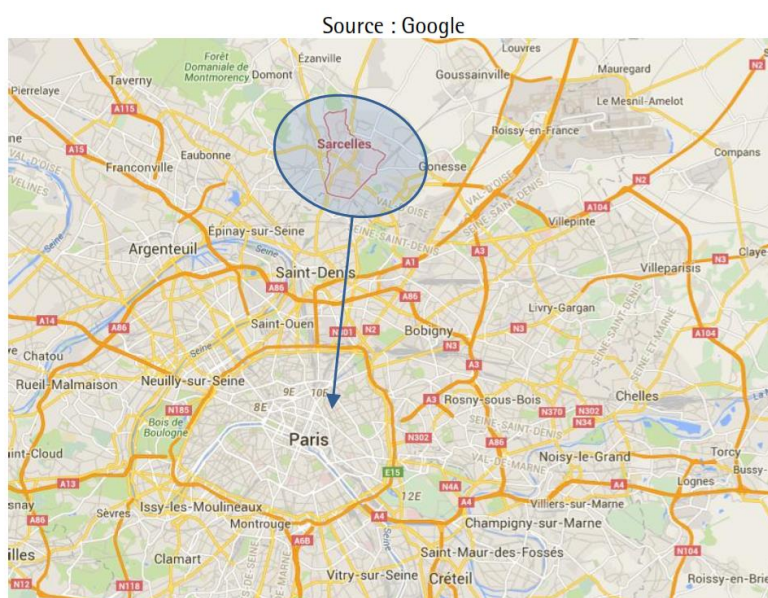
La Maison École d'Infirmières Chaptal est transférée place de la Porte de Vanves en 1925 ; elle est expropriée de ses locaux et **reconstruite à Sarcelles en 1973**. Cette délocalisation lui a permis de disposer de bâtiments modernes et de locaux fonctionnels. En 1990, l'association "Maison École d'Infirmières Chaptal" devient "**Fondation Léonie Chaptal**" reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 1990. Elle développe deux pôles : un pôle Formation et un pôle Soins.

Digne héritière de Mademoiselle Léonie Chaptal, la Fondation Léonie Chaptal a su préserver ses principes fondateurs : une institution privée ayant un rôle à jouer à côté du secteur public, garante de la formation des professionnels de la santé et impliquée dans la réponse aux besoins de santé de son époque.

2. CONTEXTE LOCAL DE LA FONDATION

La Fondation est située dans un territoire du Val d'Oise correspondant à l'est du département, sur la commune de Sarcelles à 15 km de Paris. Sous-préfecture du Département du Val-d'Oise depuis 2000, Sarcelles est limitrophe des communes Val d'oisiennes : Arnouville, Écouen, Garges-lès-Gonesse, Groslay, Montmagny, Saint-Brice-sous-Forêt et Villiers-le-Bel, mais aussi de Stains et Pierrefitte-sur-Seine dans le département voisin de la Seine Saint-Denis.

La ville est desservie par la ligne H du Transilien, le RER D ainsi que le Tram T5.



Sarcelles appartient à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, créée le 1er janvier 2016 et regroupant Roissy Porte de France, Val de France et 17 communes de la Plaine et Monts de France.

Elle regroupe 42 communes et 345.988 habitants dont 80% résident dans des quartiers prioritaires (Lochères, village Mozart et Rosiers Chantepie)

La ville est constituée de deux parties distinctes :

- **le vieux Sarcelles**, dit « Sarcelles-village »
- Édifié au bord du Petit Rosne et regroupé autour de l'église et de l'Hôtel de ville. Il s'agit de la partie la plus ancienne de la ville comportant un nombre importants de logements construits avant 1949.
- **le « Grand Ensemble »**
Construit dans les années 1950 / 1960, au sud de la ville, le Grand Ensemble constitue un des premiers modèles de ville nouvelle en France. Il concentre aujourd'hui la plus grande partie du parc social.

3. PROJET REGIONAL DE SANTE ILE DE FRANCE 2018-2022

Une région jeune et démographiquement dynamique mais qui vieillit.

Une région riche mais aussi très inégalitaire.

Une région globalement en bonne santé mais avec l'existence de fragilité et d'inégalités majeures :

- Une espérance de vie à la naissance de 85,9 ans chez les femmes et 80.8 chez les hommes en 2014, on vit en moyenne plus vieux dans la région que dans le reste de la France ;
- Une mortalité inférieure à celle du territoire national ;

Une région toujours frappée par le VIH même si globalement celui-ci est en recul, par les hépatites et la tuberculose ainsi que les conduites addictives.

Une région avec des inégalités en termes d'éducation qui se répercutent sur la santé.

Un habitat qui se dégrade et qui impacte la santé somatique et psychique.

Une offre hospitalière francilienne dense, diversifiée et en cours de transformation (environ 420 établissements de santé, tous statuts confondus sont répartis sur l'ensemble de la région).

Une offre ambulatoire qui se développe.

3 objectifs majeurs sont au cœur du Projet Régional de Santé Ile de France (PRS) :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer l'organisation du parcours des prises en charge

Au niveau du Val d'Oise, plusieurs sujets de préoccupation sont identifiés :

- Périnatalité
- Santé des jeunes
- Maladies cardio-vasculaires, diabète
- Santé mentale
- Santé des personnes exclues ou très précaires

Le champ du handicap et l'offre de soins à destination des personnes âgées sont également 2 axes majeurs.

4. MISSIONS DE LA FONDATION

STATUT JURIDIQUE

La Fondation Léonie Chaptal est un établissement privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique par Décret du 31.07.1990. Ses statuts sont publiés au Journal Officiel.

DIFFERENTS PÔLES

Le Pôle Formation initiale et continue propose des actions traduisant notre volonté de nous impliquer dans le contexte régional et local.

Nous formons

- des professionnels infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture dans le cadre de la formation initiale,
- des professionnels de santé dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Nous accompagnons

- des médecins hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmiers.
- des infirmières de la CEE et hors CEE pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmiers.
- Des aides-soignants de la CEE pour l'obtention de l'autorisation d'exercer la profession d'aides-soignants

Nous préparons

- des publics diversifiés à l'entrée dans les Instituts de formations paramédicales (IFSI).

Nous proposons

- des formations : Certifiantes – Habilitantes dans le cadre de la formation continue destinée aux professionnels de santé.

Nous accueillons et encadrons des stagiaires cadres de santé.

Nous participons à de nombreuses journées portes ouvertes et carrefours des métiers sur le département du Val d'Oise.

Le Pôle Soins prend en charge les soins à domicile de 130 personnes âgées et handicapées dont 20 places sont réservées à des usagers très dépendants qui nécessitent une prise en charge complexe (SSIAD renforcée). Le Pôle Soins accompagne, avec son équipe spécialisée, des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer (20 places, 60 patients) et participe, en collaboration avec les structures hospitalières de Pontoise et d'Eaubonne, à l'éducation thérapeutique à domicile de personnes atteintes par le VIH/SIDA et à une expérimentation d'Éducation Thérapeutique en ambulatoire pour diverses pathologies chroniques.

Le dispositif BAOBAB complète l'offre par un volet social en accompagnant et en soutenant des personnes vivant avec le VIH.

La Fondation LEONIE CHAPTAL met en œuvre une démarche d'Assurance Qualité.

La Fondation est investie dans la démarche qualité qui vise à garantir une prise en charge individualisée et en toute sécurité pour les usagers du Pôle Soins, ainsi qu'un accompagnement pédagogique de qualité.

Le pôle formation est garant d'un parcours d'apprentissage gradué et individualisé pour les apprenants. Le pôle formation initiale est continue s'inscrit dans la démarche qualité certifiant Qualiopi dont la dernière évaluation a permis de rendre un rapport sans aucune réserve.

Les Instituts de Formation IFSI - IFAS - IFAP proposent des outils permettant aux apprenants d'évaluer leur niveau de satisfaction des enseignements reçus et de l'encadrement en stage.

5. CONCEPTS ET VALEURS

Notre philosophie de formation s'appuie sur les valeurs humanistes, une vision globale de la personne et le modèle théorique de Virginia Henderson. Le respect des droits de l'Homme en constitue le fondement.

Concept de l'Homme

« Nous croyons que l'Homme est un être unique, responsable, en constante évolution ; il est en relation avec les autres Hommes et son environnement. Plus précisément :

- Tout Homme tend vers l'indépendance et la désire
- Tout Homme a des capacités pour faire face au monde dans lequel il vit et, pour s'y adapter, il est capable d'actions délibérées. »³

³ Soins Formation Pédagogique Encadrement N° 23

« Plus l'être humain devient conscient de ce qui est bon et mauvais pour lui, plus il se donne la permission de réaliser ses besoins fondamentaux, plus il se situe par rapport à ceux qui l'entourent et plus il voit un sens, une signification à son existence, plus il est en santé »⁴

Cette vision de l'homme, à laquelle adhère l'ensemble de l'équipe, implique le concept d'autonomie et de responsabilité de l'être humain et s'applique aussi bien aux personnes soignées qu'aux étudiants/élèves.

L'individu autonome est capable de satisfaire lui-même ses besoins fondamentaux, d'assumer sa personnalité sans avoir besoin des autres.⁵

Concept de la Santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la Santé est « un état de bien-être complet, physique, psychique et social et pas seulement la simple absence de maladie ou d'infirmité ». « Finalement on peut dire que la santé est un cheminement vers une augmentation de l'état de conscience, de la lucidité et de l'harmonie avec soi, avec les autres, avec l'environnement avec lequel nous vivons, et avec le cadre de référence philosophique ou religieux que nous avons choisi.⁶

Concept de la Maladie

« La maladie est un révélateur (au sens où elle révèle). Trouble ou symptôme, elle surgit dans l'histoire de l'individu. Elle est une anomalie, un évènement qui interroge l'homme et pose la question de la santé, de la guérison, de la souffrance et, en filigrane, de la mort. »⁷

La santé n'est pas le contraire de la maladie, nous portons un regard holistique sur la santé qui nécessite une approche systémique de l'homme dans son environnement.

Concept de Soin

Le concept de soin découle de celui de l'Homme : « responsable de lui-même, capable d'actions délibérées et possédant des ressources ».

« Soigner, c'est « aider à vivre », c'est-à-dire offrir à une personne ou à un groupe, un service qui puisse compléter ou suppléer sa propre action. » C'est aussi accompagner la personne en fin de vie ».⁸

Soigner c'est donc prendre soin d'une personne dans sa globalité et son individualité.

En tant que professionnels de la santé, notre rôle consiste à aider la personne à tendre vers l'autonomie.

Soigner c'est aussi un engagement personnel et professionnel envers les personnes qu'il (elle) accompagne.

Nos valeurs de formation s'articulent autour des éléments suivants :

L'auto-efficacité

Le sentiment d'efficacité personnelle (« self-efficacy ») est un concept développé par le psychologue Albert Bandura.

Il désigne les croyances d'une personne sur sa capacité d'atteindre des buts ou de faire face à différentes situations. Ce sentiment constitue un déterminant important de la motivation à agir et de la persévérance vers des buts car le niveau d'effort investi est en fonction des résultats attendus.

La bienveillance

Le concept de bienveillance comprend la bienveillance, la bienfaisance et la sollicitude.

Qui veut du bien, favorable. Disposition à vouloir du bien. Notion d'indulgence, de dévouement.

"Faire passer la vertu morale au second plan derrière la disposition favorable dans les relations de personne à personne, en particulier de supérieur à inférieur" (*dictionnaire historique de la langue française*).

⁴ Rosette POLETTI

⁵ Rosette POLETTI

⁶ Soins Formation Pédagogique Encadrement N° 23

⁷ Rosette POLETTI

⁸ Virginia HENDERSON

"Disposition favorable envers quelqu'un souvent d'un rang ou d'un âge moindre" (*dictionnaire de l'Académie française*).

Et ceci peut être valable pour « veiller au bien », « faire le bien », « faire du bien », voire, « avoir une bonne intention pour l'autre »...avec bonne volonté, avec un a priori favorable, avec une opinion favorable, avec estime.

L'éthique

Questionnement autour et au-delà de la morale, autour des valeurs reconnues dans une société donnée.

« C'est l'art de diriger sa conduite selon la morale sans pour autant demeurer dans la certitude de faire bien »

« Elle désigne l'interrogation d'un sujet sur la finalité de ses actes » **Philippe Mérioux**.

La déontologie

Théorie des devoirs en morale ; ensemble des devoirs qui s'imposent aux professionnels dans l'exercice de leur métier.

La responsabilité

Obligation de répondre de ses actes. Être responsable c'est faire le choix de ses actions mais aussi rendre des comptes face à ses choix professionnels ou personnels.

Il s'agit d'engager l'étudiant / l'élève à devenir un professionnel capable d'assurer ses rôles et choix et de se positionner de façon pertinente en tenant compte des aspects éthiques et juridiques du métier.

L'autonomie

Le concept de l'autonomie est la capacité d'agir par soi-même. De fait, l'apprenant est autonome et est celui qui saura s'autogérer, c'est-à-dire, être acteur de sa formation. L'équipe pédagogique s'inscrit comme élément support, facilitateur de l'apprentissage.

L'équité et le respect

Désigne le principe d'égalité et de justice de traitement. Le respect, c'est accepter la personne dans sa singularité, dans ses différences.

La solidarité

Dictionnaire le Petit Robert : Relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêt qui entraîne l'obligation morale de ne pas desservir et de porter assistance.

L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (IFAP)

6. EFFECTIFS DES PROMOTIONS ET TAUX DE REUSSITE AU DIPLOME D'ETAT

Promotions	Nombre d'élèves en début d'année	Taux de réussite au diplôme d'Etat (session de septembre)
2021-2022	Initial 41	
	Partiel 30	

Résultats en attente du jury du diplôme d'état. CF : Calendrier DRIEETS.

7. INGENIERIE DE FORMATION

L'ingénierie de formation se définit comme l'ensemble de démarches méthodologiques cohérentes qui s'appliquent à la conception de systèmes d'actions et de dispositifs de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé.

L'ingénierie de formation permet de donner du sens à la formation.
Elle peut se décliner en enseignement présentiel ou distanciel.

8. CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La formation auxiliaire de puériculture est légiférée :

- Par l'article D. 4392-1 du Code de la Santé Publique
- Par l'arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux.
- Par l'arrêté du 10 Juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique.

L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

LA GOUVERNANCE

Les instituts de formation dépendent de tutelles nationales et régionales :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Il fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région.

L'ARS (Agence Régionale de Santé)

Elle contrôle le suivi des programmes et la qualité des formations.

A l'échelon départemental, l'institut est en relation avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS-DT).

La DRIEETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

Elle est responsable de la certification et de la délivrance des diplômes

Le CRIF (Conseil Régional d'Ile de France)

Il est responsable du financement des instituts et des formations ainsi que du schéma régional d'organisation des formations sanitaires et sociales.

Un travail en réseau avec les établissements de soins, l'Université Paris Sorbonne, les lycées, les centres d'informations et d'orientation (CIO), les missions locales, les autres Instituts de formation (IFSI-IFAP)

LES INSTANCES

L'Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI)

Elle est présidée par la Directeur général de l'ARS ou son représentant.

Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour avis sur :

- Le budget de l'institut,
- Les ressources humaines (effectif et qualifications des personnels),
- La mutualisation des moyens avec d'autres organismes de formation,
- Le rapport annuel d'activité pédagogique, disciplinaire...

Elle valide :

- Le projet de l'Institut dont le projet pédagogique...
- Le règlement intérieur du pôle formation initiale et continue.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

Elle est présidée par la Directrice de l'institut de formation ou son représentant.

Elle est constituée au début de chaque année lors de la première réunion de L'ICOGI.

La section prend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Élèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge,
- Demandes de redoublement formulées par les élèves,
- Demandes de dispenses,
- Les demandes d'interruption de formation,
- Les aménagements spécifiques,

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Elle est constituée au début de chaque année lors de la première réunion de L'ICOGI.

L'ensemble des membres à voix délibérative. La section décide de la sanction au regard des situations. Les sanctions suivantes peuvent être prononcées :

- Avertissement,
- Blâme,
- Exclusion temporaire de l'institut d'une durée maximale d'un an,
- Exclusion de la formation d'une durée maximale de cinq ans.

La section relative à la vie étudiante

Cette section traite de sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'IFAP

Elle se réunit au moins deux fois par an sur proposition des élèves ou de la Directrice de l'institut.

Elle est consultée pour avis sur les sujets tels que :

- Utilisation des locaux et du matériel,
- Projets extra scolaires (projets associatifs, journée d'accueil inter-promotion, cérémonie DE...).

9. LA FORMATION EN IFAP

C'est une formation en alternance : professionnalisante, ancrée sur la réalité et les besoins de la communauté.

« L'alternance est un aller-retour entre le champ de l'expérience et celui de l'enseignement. Le rôle de l'Institut est une mise à distance favorisant la réflexion pour pouvoir transposer, favoriser la transférabilité. » ⁹

« L'alternance réelle ou intégrative, où les liens entre les lieux de formation sont assurés par l'utilisation des expériences mutuelles dans l'un et l'autre des lieux. Cette structure ainsi formalisée permet des interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques, que l'apprenant s'approprie, construit et transforme en compétences professionnelles. » ¹⁰

Il s'agit d'une formation d'adulte ce qui part du postulat suivant :

- L'adulte en formation adhère au projet qui lui est proposé ;
- L'adulte a sa propre conception de la vie et veut être responsable de ses décisions ;
- L'adulte, au cours de sa vie, a accumulé des expériences ;
- L'adulte est susceptible d'entrer positivement dans une situation d'apprentissage s'il est convaincu que celle-ci lui permettra d'améliorer sa vie ou de résoudre ses problèmes.

« La posture d'apprenance se définit comme un ensemble de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, auto-dirigée ou non, intentionnelle ou fortuite ». Philippe CARRE, 2005

10. ACTEURS DE LA FORMATION

Les élèves

En Septembre 2022, l'IFAP accueille :

- 41 élèves en cursus Initial
- 25 élèves en cursus Partiel
- 4 élèves revalidantes

La directrice de l'IFAP

Responsable de la qualité de la formation, elle a également un rôle décisionnaire lors des différentes instances. En tant que responsable de la stratégie et de l'ingénierie déployées au sein de l'institut, elle veille à l'application du projet pédagogique, organise les modalités de coordination et la mise en œuvre des activités de formation ainsi que la politique de stage.

La Directrice assure également les missions dévolues à l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique

A les missions suivantes :

- Création et mise en œuvre de situations d'apprentissage où l'élève sera acteur,
- Anime les groupes d'élèves,
- Aide l'élève à construire ses propres savoirs et à développer ses aptitudes,
- Planification de la formation théorique et pratique,
- Accompagnement de l'élève dans sa réflexion sur son fonctionnement et ses représentations,
- Mise en place des entretiens pédagogiques,
- Interventions en cours et en stage,
- Évaluation des résultats et réajustements,
- Analyse et contrôle les effets du dispositif de formation,
- Travail en partenariat avec les intervenants et les professionnels de santé
- Élaboration de stratégies de communication et de négociation.

⁹ Malglaive

¹⁰ Malglaive

Les élèves peuvent bénéficier d'enseignements dispensés par d'autres formateurs du pôle formation initiale et continue.

Le personnel administratif

Il a les missions suivantes :

- Accompagnement des élèves sur le plan administratif et financier (gestion des dossiers, mise à jour des informations, suivi des dossiers financiers...) de la sélection à la présentation aux diplômes d'État
- Gestion de la conformité des dossiers administratifs des élèves (financements, assurances, conventions de formation, attestations de présence, de formation...),
- Déclaration des accidents du travail ;
- Déclaration des heures de présence pour le versement des indemnités des élèves rémunérés.

La documentaliste

Elle a les missions suivantes :

- La fondation Léonie Chaptal dispose d'un centre de ressources documentaires avec accès informatique Multimédia (internet en WIFI) et d'un logiciel (CERDOC) permettant une gestion du fond documentaire.
- Accompagnement des apprenants dans leurs recherches documentaires
- Réalisation de la veille documentaire actualisée et diffusée aux élèves et aux formateurs.

Elle fait partie du réseau des documentalistes d'Ile de France.

Les intervenants extérieurs « professionnels de terrain »

Professionnels du secteur sanitaire et social ayant une expertise, ils participent aux enseignements cœur de métier (médecin, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, puéricultrice, psychomotricienne, auxiliaires de puériculture, maïeuticien, assistante sociale...).

Les professionnels accueillant les apprenants en stage

Acteurs incontournables du processus de professionnalisation, les terrains de stage participent à la mise en œuvre des compétences métier, à leur évaluation et leur réajustement.

Le stage a pour finalité d'être pensé comme une mise en situation professionnalisante favorisant la mobilisation des ressources et le développement des compétences de l'élève.

L'IFAP s'appuie sur la collaboration d'environ **70 terrains de stage**.

Le bassin géographique est large, il concerne les départements de Seine Saint Denis, du Val D'Oise et de l'Oise et Paris.

11. DEFINITION DU METIER D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

« L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique. L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'auxiliaire de puériculture participe à

l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies : 1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ; 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ; 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel » *Arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture*

12. PROFIL DE L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE SOUHAITE

Toutes les évolutions sociologiques, culturelles, démographiques, sociétales tant en France que dans l'espace européen, ont une influence potentielle sur la personne consommatrice de soins et sur les structures d'organisation elles-mêmes, voire sur l'opérationnalité du système de protection sociale.

Ainsi, face à ces différents enjeux à la fois nationaux mais aussi locaux, nous souhaitons que le futur professionnel AP :

- Réponde aux besoins de santé de l'enfant et de sa famille,
- Concoure au respect des bonnes pratiques afin d'améliorer la qualité des soins offerts,
- Concoure à la sécurité des soins en intégrant des groupes de travail relatifs aux Évaluations de Pratiques Professionnelles (EPP),
- Maintienne ses compétences en lien avec la réglementation Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) d'août 2009 concernant le développement Professionnel Continu (DPC),
- Instaure une collaboration avec les différents acteurs, réseaux et structures intervenants auprès de la population.
- Participe à une approche multidimensionnelle des situations de soins intégrant la famille et les aidants.
- Travaille en équipe pluri professionnelle en respectant son champ de compétences.

13. PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Articulés autour des trois principes fondamentaux : **comprendre, agir, transférer.**

Nos principes pédagogiques sont :

- Le principe de pédagogie participative qui incite à la communication entre les élèves et les formateurs ;
- Le principe de l'individualisation dans le groupe : les élèves s'impliquent au sein d'un groupe, tout en préservant leur identité ;
- Le principe du Formateur « ressource » qui facilite l'apprentissage et accompagne l'élève dans son cheminement, dans la construction de son identité professionnelle (*cf. suivi pédagogique*).
- Le principe de l'élève « acteur » de son apprentissage qui s'implique et explore pour apprendre
- Le principe de l'alternance qui permet à l'élève de construire ses connaissances à partir des liens qu'il fait entre son savoir théorique et son savoir-faire en stage
- Le principe de plaisir d'apprendre par l'utilisation de méthodes variées, actives et ludiques.

14. METHODES PEDAGOGIQUES

Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Elles font partie du dispositif concourant à la réussite des élèves.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique.

Cours magistraux

Enseignement à dominante théorique dispensé par l'équipe de l'IFAP, les formateurs de la Fondation et les professionnels de terrains experts dans leur domaine.

Classe inversée

Méthode pédagogique permettant l'appropriation des connaissances par les élèves en amont du cours.

Travaux dirigés

Ces cours servent à illustrer, à approfondir et à compléter un cours magistral

Travaux pratiques

Ils permettent l'appropriation des savoir-faire en favorisant la mise en pratique et nécessitent une participation active de l'élève.

Travaux de groupe

Ils permettent d'initier les élèves à la production de travail en collaboratif

Jeux de rôle

Basés sur la méthode d'apprendre en ressentant, il s'agit de faire exprimer à l'élève une situation en jouant un rôle qui n'est pas le sien. Cela lui permet de vivre de façon expérimentale des situations qui ne lui sont pas familières.

Analyse des pratiques professionnelles

Une formation centrée sur l'analyse du travail conduit à limiter l'opposition traditionnelle entre la théorie et la pratique. L'entraînement réflexif à partir de situations vécues en stage doit permettre à l'élève de comprendre les liens entre Savoirs et Actions.

« Analyser un vécu professionnel, au sens premier de décortiquer (chercher ce qui est sous l'écorce), pour tenter de comprendre ce qui a été fait, ce qui s'est passé, ce qui a été produit... et ce avec l'objectif que l'on pourrait schématiser ainsi : ANALYSER pour COMPRENDRE pour DISCERNER pour DÉCIDER pour AGIR » **Patrick ROBO**, Chargé de mission formation de formateurs IUFM MONTPELLIER, Juin 2005

Quizz:/ Kahoot

Cette application en ligne permet de tester le niveau de compréhension du cours et l'acquisition des connaissances des élèves en présentiel. Ludique, cette méthode d'évaluation est plébiscitée par les élèves.

Simulations

La formation doit être basée sur le lien entre ce que l'on fait et vit, et l'apprentissage. « Jamais la première fois sur le patient ». Ce principe pédagogique est basé sur une méthode d'apprentissage centrée sur l'action de l'apprenant et scénarisé. L'institut dispose d'une salle de simulation au sein de la Fondation et permet aux apprenants de s'entraîner en toute confiance, à partir de scénarii élaborés par les formateurs sur des mannequins de simulation. Ce principe pédagogique est basé sur la méthode d'apprendre en appliquant.

La FOAD (Formation Ouverte À Distance) occupe une place croissante dans l'ingénierie pédagogique mise en place.

Les élèves se connectent sur une plateforme pédagogique qui leur donne accès au module de formation. Une séance explicative et une démonstration sont proposées en début de formation.

Ils sont accompagnés pendant tout leur parcours, en distanciel et en présentiel, par l'équipe pédagogique.

Des ressources techniques sont à prendre en compte : être en possession d'un ordinateur, d'un smartphone, ou d'une tablette avec une connexion Internet stable.

Le Temps de travail personnel

Afin de mettre l'accent sur la responsabilité de l'élève dans la construction de son parcours d'apprentissage, l'équipe pédagogique peut planifier des temps de travail personnel.

Certains jours du calendrier peuvent être déclinés en travail personnel avec des objectifs définis.

15. OUTILS D'AIDE A LA REUSSITE

Le portfolio

Ce livret de Suivi des périodes en milieu professionnel est remis à l'apprenant.

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'élève et du développement de ses compétences.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une analyse de sa pratique qui conduit à la professionnalisation.
- De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain.
- De suivre sa progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Cet outil permet :

- D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur de stage.

L'Accompagnement pédagogique et individualisation des parcours

Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de la formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.

Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d'acteur de sa formation.

Les situations particulières sont traitées en équipe. L'élève peut ainsi bénéficier d'entretiens avec différents interlocuteurs (directrice de l'institut, formateur, secrétaire) pour faire face à sa situation.

16. DISPOSITIF DE FORMATION

Durée de la formation en cursus Initial

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Formation du 1er septembre 2022 au 26 Juillet 2023

Organisation de la formation (cursus Initial)

Organisation selon le programme de formation	SEMAINES	HEURES
Enseignement théorique et pratique	22	770 heures
Stages	22	770 heures
TOTAL	44	1540 h
Congés	3	

Pour les élèves en cursus Partiel, la durée de formation ainsi que son contenu dépend de leur titre de l'élève. Se référer en annexe 1 (Arrêté du 10 Juin 2021 – Equivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)

Organisation de la formation théorique (cursus Initial)

Intitulés	Durée
Accompagnement pédagogique individualisé (API)	35H dans les 3 premiers mois
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7H (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35H (réparties au sein des différents modules)
Module 1- Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (module spécifique AP)	147H
Module 1bis- Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (module spécifique AP)	28H
Module 2- Repérage et prévention des situations à risque (module spécifique AP)	21H
Module 3- Evaluation de l'état clinique d'une personne (module spécifique AP)	77H
Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (module spécifique AP)	154H
Module 5- Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35H
Module 6- Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70H
Module 7- Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21H
Module 8- Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35H
Module 9- Traitement des informations	35H
Module 10- Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70H

Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Bloc de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 – Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. – Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>(module spécifique AP)</i>
	1bis-Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis- Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>(module spécifique AP)</i>
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. – Repérage et prévention des situations à risque <i>(module spécifique AP)</i>
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. – Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>(module spécifique AP)</i>
	4 – Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>(module spécifique AP)</i>
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
	9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques	10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations
	11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Organisation de la formation théorique

Les stages sont au nombre de 4 d'une durée de 175 à 245 heures

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'auxiliaire de puériculture	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	<p>Les périodes A, B et C doivent permettre dans leur ensemble d'aborder différents contextes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë - Prise en soins d'enfant dans leur vie quotidienne 	<p>Les périodes A, B, C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :</p> <p>Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p>	<p>Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p>Bloc3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p>Bloc 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	<p>Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences</p>	<p>La période D doit porter sur les 3 missions de l'AP</p>	<p>-La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AP :</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p>Bloc3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p>Bloc 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique

L'organisation

des stages relève de la compétence de l'institut de formation en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.

Dispositif d'évaluation

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences.

Les caractéristiques de l'évaluation des blocs de formation

Blocs	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc1	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc2	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
Bloc3	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc4	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc5	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel

À chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences en complétant le portfolio.

Au terme des 4 stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total des notes obtenues **à chaque unité de compétences**.

L'unité de compétence est validée si l'élève obtient la moyenne au terme des 4 stages.

17. POLITIQUE QUALITE DU POLE FORMATION

Le pôle Formation initiale et continue de la Fondation LÉONIE CHAPTAL intègre depuis mai 2017, un processus de certification.

Plusieurs audits ont été réalisés à partir des référentiels Veriselect et Qualiopi et montrent l'existence d'une véritable Culture Qualité au sein de l'établissement.

Dans le cadre du décret de juin 2015 relatif aux critères qualité en formation, les processus formations et administratifs de la Fondation ont été évalués par l'OPCA UNIFAF (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) en juillet 2018. Aucun écart n'a été constaté au regard du référentiel des 21 indicateurs du Datadock.

Le Décret n° 2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail impose aux organismes de formation une certification en lien avec le référentiel Qualiopi dont la dernière évaluation a permis de rendre un rapport sans aucune réserve.

L'évaluation des prestations pédagogiques à l'IFAP et en stage

Les élèves sont régulièrement sollicités pour évaluer les prestations pédagogiques et leur accompagnement en stage.

L'analyse des résultats de ces différentes enquêtes, permettent l'amélioration de la qualité des ingénieries pédagogiques et de répondre aux attentes des apprenants.

Nous nous engageons à restituer les résultats de différentes enquêtes aux élèves dans un délai adapté.

Des indicateurs permettent l'évaluation de la qualité / promotion AP 2019-2020

Résultats de l'enquête de satisfaction en fin d'année.

Calendrier et rythme de formation

- Très satisfaisant : 29.41%
- Satisfaisant : 67.65%

Qualité de l'accompagnement et suivi pédagogique

- Très satisfaisant : 57.14%
- Satisfaisant : 40%

Modalités de la formation (présentiel/distanciel)

- Très satisfaisant : 22.86%
- Satisfaisant : 68.57%

Qualité des supports et outils pédagogiques utilisés

- Très satisfaisant : 45.71%
- Satisfaisant : 48.57%

Evaluation des acquis de la formation

- Très satisfaisant : 51.53%
- Satisfaisant : 45.71%

Qualité des conditions d'accueil (locaux-matériel...)

- Très satisfaisant : 54.29%
- Satisfaisant : 42.86%

La formation a-t-elle répondu à vos besoins ?

- Très satisfaisant : 68.57%
- Satisfaisant : 28.57%

Quelle est votre satisfaction globale vis -à-vis de votre formation (note/10)

10	57,14%
9	17,14%
8	8,57%
7	11,47%

La formation a-t-elle répondu à vos besoins ?

- Très satisfaisant : 68,57%

- Satisfaisant : 28,57%

Verbatim

- « Un peu plus de pratique »
- « Et au-delà !!! »
- « Je vous remercie pour votre bienveillance »
- « La qualité de la formation et des formateurs est très satisfaisante »

À LIRE ATTENTIVEMENT

Règlementation européenne RGPD – Règlement général sur la protection des données

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Fondation Léonie CHAPTAL. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service secrétariat du Pôle concerné.

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant mandaté par les services de l'Etat (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si la Fondation en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

CONCLUSION

Le projet pédagogique formalise nos principes pédagogiques afin de rendre l'élève « acteur » de son apprentissage en s'impliquant et en explorant pour apprendre.

C'est un outil de réflexion en constante évolution dans le respect des exigences réglementaires et des directives des tutelles.

Il tient compte :

- Des évolutions du contexte socio-économique et du travail
- Du développement des formations multimodales

« La façon d'apprendre devient aussi importante que ce que l'on apprend car elle influence de façon décisive, la qualité des connaissances acquises et la pensée elle-même »¹¹

¹¹ Britt Mari Barth

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENTIELS

Ministère des affaires sociales, juin 2018, Formations des professions de santé, Profession infirmière, Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession.

MONOGRAPHIES

MERIEUX P., Le choix d'éduquer, éditions ESF Paris, 198 p, année 1991

ROGERS. C, Carls ROGERS, Liberté pour apprendre, Dunod, Paris, 1976

LEBOTERF Guy, L'ingénierie des compétences, Paris : Edition des Organisations, 1998, 415p.

HENDERSON. V, La nature des soins infirmiers, Editeur : Inter éditions (+ de détails), décembre 1997 (+ de détails), EAN13 : 9782729605032 , (+ de détails)Genre : Soins infirmiers (+ de détails)

Les Soins infirmiers : théories et concepts, POLETTI Rosette, Le Centurion, 1978 ([ISBN 2227130148](#))

REVUES- DICTIONNAIRES

L'alternance, n° 113, revue Éducation permanente, 1993

L'alternance pour des apprentissages situés, revue Éducation permanente, n° 172, mars 2007

Soins, formation pédagogique encadrement, n°23

POTTIER M., Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers, éd. Lamarre, 2005

VOS INTERLOCUTEURS

Directrice générale de La Fondation
Directrice pédagogique de l'IFAP

Maguelonne LEGAIE
Fabienne LE ROUX

EQUIPE PEGAGOGIQUE

Maud RENAUDIN
Odette LHERBIER

EQUIPE ADMINISTRATIVE

Sophie SIMONNET : Secrétaire Générale de Direction
Christine BITRAN : Secrétaire, attachée à l'IFAP

Samantha AZEVEDO : Secrétaire, attachée au secrétariat de l'IFSI
Zaïneb BENTABET : Secrétaire, en charge de la facturation, attachée au secrétariat de l'IFSI
Laure LUZAYADIO : Secrétaire, responsable de la gestion des dossiers de financements des formations et attachée au secrétariat de l'IFSI

COMPTABILITE

Sofiane CHELALOU : Responsable administratif et financier

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Corinne JULIEN

ACCUEIL

Sophie DARSTEIN

ANNEXES

LEGISLATION DE LA FORMATION

- **Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire-de-puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux**
JORF n°0135 du 12 juin 2021

LEGISLATION DE LA PROFESSION D'AUXILIAIRE-DE-PUERICULTURE

- **Circulaire du 19 Janvier 1996 relative aux missions des aides-soignants et auxiliaires de puériculture dans les établissements hospitaliers**
- **Définition du métier selon l'arrêté du 10 juin 2021 Annexe I**

Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

- **Code de la Santé Publique : Décret 2004-802 du 29 Juillet 2004 paru au JO du 9 Août 2004**

« Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation. ».

Cette collaboration peut s'inscrire dans le cadre des protocoles de soins infirmiers mentionnés à l'article R. 4311-3.

LEGISLATION DE L'AFGSU (ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES)

- **Circulaire DGS/SD2 no 2006-207 du 10 Mai 2006 relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)**
- **Circulaire DHOS/P1 no 2007-453 du 31 Décembre 2007 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé**